



*Cantons de Bessines et de Laurière.
Communes de Folles et Laurière.*

*Situation : A 50 kilomètres au Nord-
Est de Limoges et au Nord de la
R.D.28 reliant Chanteloube (R.N.20)
à Laurière.*

Superficie : 261 ha.

Arrêté d'inscription du 9 Janvier 1978.

SITE INSCRIT DU LAC DU PONT-A-L'AGE

NATURE ET INTERET DU SITE

Le site comprend le lac établi sur l'Ardour, une portion de vallée encaissée en amont, ainsi que les coteaux et rebord de plateau les encadrant.

La forme sinueuse du lac, provoquée par un relief accusé réduit les relations visuelles entre aval et amont et permet de distinguer plusieurs secteurs paysagers. Concernant le lac proprement dit, on rencontre deux espaces, l'un marqué par l'activité touristique et l'autre sauvage. En retrait du lac, on retrouve des zones agricoles et forestières proches des plateaux marchois.

Les points de vue sur le lac et les coteaux boisés sont nombreux. Les perspectives sur le lac à travers les bois, depuis le camping ou la base de voile, sont agréables notamment grâce aux alignements de gros chênes et aux boulevards bordant les rives.

Dans la partie sauvage du lac, le relief vigoureux qui a provoqué les courbes de la rivière est particulièrement sensible : les affleurements rocheux, parfois en surplomb au dessus de l'eau sont bien visibles au sein de la végétation de landes immédiatement repérable à la silhouette des genévriers et aux colorations roses des bruyères et callunes. La boucle très serrée de l'Ardour, dans la partie centrale du site enserme un promontoire, qui, bien qu'ayant perdu de sa hauteur en raison de la création du barrage, offre des perspectives remarquables sur la partie des "gorges" de la rivière.

Dans le secteur de Frais-Marais, les paysages agricoles vallonnés, rythmés par les alignements de chênes entourant les prés humides, sont caractéristiques du Limousin.



Le lac du Pont-à-l'Age. (Ph. F. Binet.)

EVOLUTION DU SITE

Dans la zone touristique, l'utilisation du lac pour les loisirs est partout sensible, ne serait-ce que par la présence de la plage. Les hébergements touristiques (camping et village de gîtes), bien intégrés dans la partie boisée du Sud, sont très discrets. On accède en de nombreux endroits aux rives, que l'on peut longer à l'Ouest du plan d'eau ; la présence de pêcheurs et les voitures en stationnement, affirment également le caractère d'espace de loisirs du site.

Un petit étang privé et un cabanon se sont implantés près de la voie menant à la base de voile.

Le site est parcouru de nombreux chemins de promenade aux abords du lac, comme dans les zones boisées (forêt communale gérée par

l'O.N.F.) qui offrent un éventail de paysages très intéressant.

La lande à bruyères et genévriers se boise lentement, faute d'être pâturée.

PROPOSITIONS DE MISE EN VALEUR

Il convient de réaliser des plantations arbustives près du lac au Sud-Ouest, de manière à limiter et à dissimuler les zones de stationnement.

Il faut veiller à maintenir la lande, au besoin en coupant périodiquement une partie des végétaux, et à conserver une limite nette entre la zone touristique et les autres espaces

